

OLIOFIX®

OBTENEZ LA GOUTTE PARFAITE



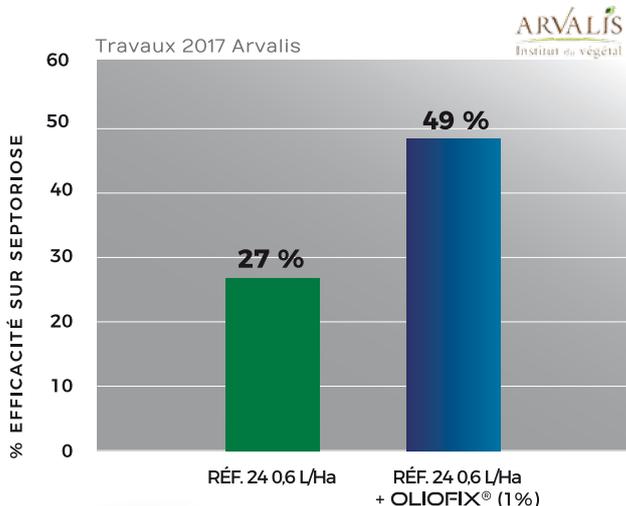
Le 1^{er} adjuvant THIXOTROPE pour des stratégies fongicides durables.

Fluide lors de son passage au niveau de la buse, la gouttelette de pulvérisation avec **OLIOFIX®**, devient visqueuse et extrêmement collante au contact de la culture à protéger.

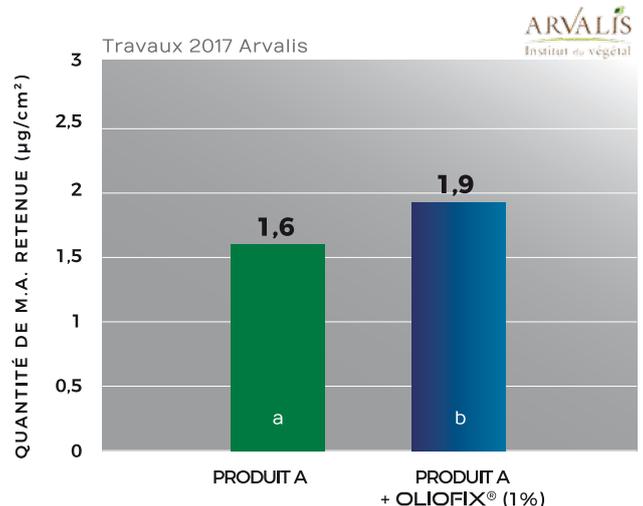
La quantité de bouillie **RETENUE** sur la feuille de céréale est **MAXIMISÉE**.



IMPACT DE LA RÉSISTANCE AU LESSIVAGE (31 mm)
SUR L'EFFICACITÉ SEPTORIOSE



MESURE DE LA RÉTENTION SUR BLÉ



OLIOFIX® augmente la rétention de la bouillie sur les 4 derniers étages foliaires avec différents niveaux selon les modalités étudiées. Pour un volume de 120l/ha, au stade 2 Nœuds, l'augmentation de rétention par **OLIOFIX®** est significative sur la feuille F1.

Dose homologuée et préconisée pour OLIOFIX® : 1 % du volume de bouillie (3 L/Ha maximum).
À verser en dernier dans la cuve. Maintenir l'agitation durant toute la durée d'application.

OLIOFIX® - AMM n° 2190258 - 215.6 g/L Esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - ® Marque déposée et Détenteur AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants - DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. **P391** Recueillir le produit répandu. **P501** éliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée. **SP1** ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, **SPe3** pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large, **SPe3** pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages autres que cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Edition novembre 2019. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Crédit photos ©DE SANGOSSE / ©GettyImages / ©BMV Communication.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

**Boostez vos fongicides
et réduisez jusqu'à 50 % leur dose pratique***



Le 1^{er} adjuvant THIXOTROPE

pour la réduction de doses
des fongicides

(base dose préconisée)

SEPTORIOSE BLE**

Réduction de la dose préconisée jusqu'à :

- 50 %* en T1 **- 33 %*** en T2

pour l'amélioration des
programmes de protection

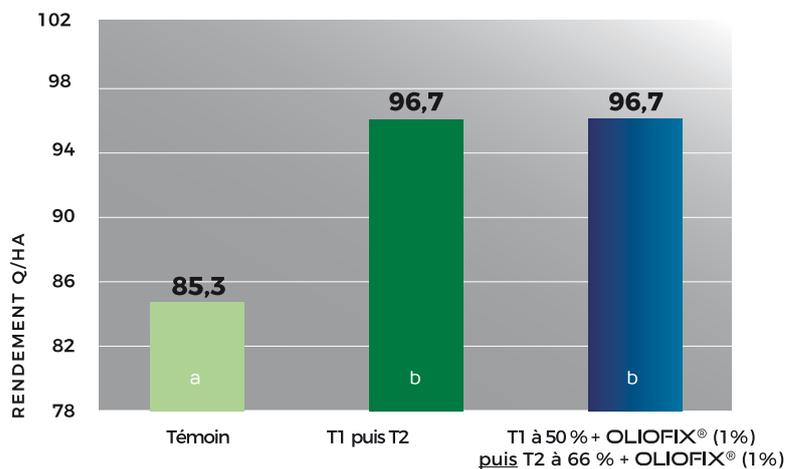
(base dose préconisée)

**ROUILLES - FUSARIOSES BLÉ
COMPLEXE MALADIES ORGE**

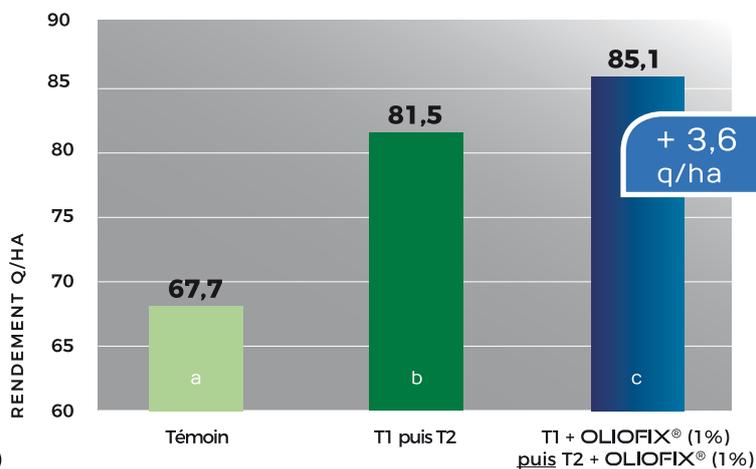


* Adaptez la dose de votre fongicide aux conditions particulières d'utilisation
** Dans le cadre d'un programme à 2 traitements ou plus.

EFFICACITÉ SUR SEPTORIOSE BLÉ
synthèse pluriannuelle de 15 essais



EFFICACITÉ SUR HELMINTHOSPORIOSE ORGE
synthèse pluriannuelle de 5 essais



N° AMM	2190258	DRE / DAR	Selon la préparation associée
Composition	Esters méthyliques d'acides gras 215,6 g/l C16-C18 et C18 insaturés)	Nombre d'applications	12/ha/an
Formulation	Émulsion de type huileux (EO)	Intervalle entre 2 applications	7 jours
Dose homologuée et recommandée	1 % du volume de bouillie (3 L/Ha maxi)	ZNT	5 m ou plus selon la préparation associée

#PositiveProduction®

www.desangosse.fr

DE SANGOSSE 



Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (Catégorie 2)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement,